

**CONSEIL GÉNÉRAL – Législature 2021-2026**

**Formulaire de dépôt**

À cocher (uniquement une case)

intéressé art 63 REG

**Proposition**

Postulat

Question

Résolution

Proposition  
n°  
(2022/5)

De (nom / groupe)

ROSSIER Christian / GSO

Titre/Objet

Temps de parole lors du CG

Texte en annexe  ci-dessous

Proposition au Conseil Général de Neyruz-FR

Signature(s) : .....

**Cosignataires**

Nom : GENDRE

Prénom ALBERT

Signature .....

Nom : UCDRY

Prénom Sébastien

Signature .....

Si plus de deux cosignataires – à remplir la deuxième page.

**A remplir par le Secrétariat communal**

Déposé au Secrétariat, le... 14.11.2022

Numéro : ..... 2022/5

Dicastère : ..... CG

Transmis(e) le\* : .....

\*Date à partir de laquelle court le délai (12 mois) de réponse du Conseil communal

**Qualification formelle à remplir par le Bureau**

Préavis du Bureau	ACCEPTÉE <input checked="" type="checkbox"/>	MODIFIÉE <input type="checkbox"/>
-------------------	--	-----------------------------------

**Recevabilité à remplir par le Bureau**

Préavis du Bureau	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
-------------------	---	------------------------------

(le 21.03.23)



## I. CONSEIL NATIONAL

Au Conseil national, le **temps de parole** est soumis aux règles suivantes :

- Dans le débat d'entrée en matière, il est de (art. 44, al. 1, RCN)
  - 20 minutes en tout pour les rapporteurs des commissions ;
  - 20 minutes pour le représentant du Conseil fédéral ;
  - 10 minutes pour les porte-parole de chaque groupe ;
  - 5 minutes pour chacun des autres orateurs.
- Dans les autres débats, il n'y a pas de limitation du temps de parole pour les rapporteurs des commissions et pour les représentants du Conseil fédéral (art. 44, al. 2, RCN). En revanche, il est de 5 minutes
  - pour les porte-parole des groupes,
  - pour les auteurs de propositions,
  - pour les auteurs d'initiatives parlementaires ou d'interventions et pour les autres députés.

# Groupe GSo

~~QUESTION~~ Proposition

## **Proposition au bureau du Conseil Général de Neyruz-FR**

### **Proposition de Christian Rossier**

#### ***Temps de parole lors du CG***

Je propose de limiter le temps de parole des conseillers généraux lors de leur intervention dans les séances du Conseil Général de Neyruz-FR.

Je prends exemple sur le règlement du Conseil National

(<https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/portrait-du-parlement/deputes/role-des-deputes-dans-le-fonctionnement-du-parlement/droit-de-parole>)

Je ne reprends que le temps de parole donné aux chefs de groupe et autres orateurs :

- 10 minutes pour les porte-parole de chaque groupe
- 5 minutes pour chacun des autres orateurs.

Le bureau du Conseil Général peut aussi proposer la reprise intégrale ou modifiée du règlement du Conseil National.

Le président du Conseil Général est tenu de faire appliquer le règlement.

Christian Rossier, conseiller général , groupe GSo Neyruz-FR

Neyruz, le 14 décembre 2022

